

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2011

Le sept avril deux mille onze, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Dominique LESBATS, Maire**.

PRESENTS : M. Lesbats, **Maire**, M. M. Dupérou, Mmes Etchart, Choubert, MM. Vinet, Lordon, JF. Dupérou, J.Ph. Urrutia **Adjoint**s, MM. Amestoy, Carrère, Goyheneche, Mmes Bordais, Dospital, Melles Etcheverria, Etcheverry, M. Falière, Mme Gobbi, M. Iratchet, Mmes Lafourcade, Lefèbvre, M. Minvielle, Mme Murua, M. Péré, Mme Perrin, M. Saint-Jean, Mmes Sinan, Vérichon, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS-EXCUSES : Mr Lochereau, Mme Roberieux

*** ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Madame Choubert est élue secrétaire de séance.

*** Monsieur Lochereau donne procuration à Monsieur Vinet.**

*** Madame Roberieux donne procuration à Madame Choubert.**

Le docteur Lesbats adresse ses condoléances à Monsieur Gérard Minvielle pour le récent décès de sa mère.

Monsieur Minvielle remercie pour son soutien.

Monsieur Jean-Philippe URRUTIA arrive pour la question n°2.

*** EQUIPEMENTS – TRAVAUX – VOIRIE - REGLEMENTATION / HORNIDURAK – OBRAK – BIDEAK - ARAUDIA.**

1. RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POUR LA DEFENSE INCENDIE- ROUTE DE LA GARE - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE URA.

Monsieur Vinet présente le rapport suivant :

La Commune d'Ustaritz, a sollicité Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable URA, propriétaire du réseau d'eau potable sur son territoire, pour un renforcement de ce réseau dans le secteur de la Gare. Ce renforcement en diamètre 160 du réseau sur un linéaire de 320 ml a pour objectif d'assurer la « défense incendie » du secteur. **Le montant de ces travaux s'élève à 53 903,00 € HT (devis établi par la Lyonnaise des Eaux le 03 février 2011).**

La Commune d'Ustaritz a étudié une 2^{ème} option consistant en la création d'une réserve incendie extérieure de 120 m³ au niveau du parking de la Gare ferroviaire d'Ustaritz. **Le montant de la construction de cet ouvrage s'élève à 41 232,73 € HT (devis établi par l'entreprise DUHALDE le 02 mars 2011).**

La Commune d'Ustaritz a opté pour la solution du renforcement du réseau d'eau potable. Dans la mesure où ce renforcement est sans conséquence sur la qualité de l'eau potable qui sera distribuée, le Syndicat URA est favorable à ces travaux.

La compétence « défense incendie » relève des Communes, comme stipulé dans les articles L2212-2 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Néanmoins, dans la mesure où ces travaux participent pour partie au renouvellement du réseau d'eau potable appartenant au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable URA, ce dernier assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et participera financièrement aux travaux au titre de ce renouvellement. Le réseau d'eau potable nouvellement créé fera partie intégrante du patrimoine du Syndicat URA qui en assurera le renouvellement et l'exploitation.

Afin de finaliser la réalisation de cette opération, un projet de convention a été établi. Cette convention jointe en annexe prévoit en particulier que :

- La Commune d'Ustaritz délègue au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable URA la maîtrise d'œuvre des études et travaux à réaliser concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du secteur de la Gare,
- Le Syndicat URA assure donc toutes les missions du maître d'ouvrage, et en particulier, celles de direction des études et travaux, d'attribution et de signature des marchés de prestations intellectuelles, de fourniture et de travaux.
- En contrepartie, la Commune d'Ustaritz s'engage à rembourser au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable URA une partie des dépenses engagées pour la réalisation de cette opération soit :

COUT TOTAL DES TRAVAUX	53 903,00 € HT <i>(devis LDE du 03/02/2011)</i>
COUT DE LA CONSTRUCTION D'UNE RESERVE INCENDIE PAR LA COMMUNE D'USTARITZ	41 232,73 € HT <i>(devis DUHALDE du 02/03/2011)</i>
PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE D'USTARITZ	41 232,73 € HT
PARTIE RESTANT A LA CHARGE DU SYNDICAT URA AU TITRE DU RENOUELEMENT DE LA CANALISATION	12 670,27 € HT

La Commune procédera au paiement de la partie restant à sa charge dès que le syndicat lui aura communiqué les justificatifs de dépenses engagées pour ladite opération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

*** FINANCES – ACTION ECONOMIQUE / FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOA.**

2. BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur Jean-François Dupérou présente le rapport suivant :

Le budget 2011 est voté par chapitre en Fonctionnement et est voté au niveau de l'opération en Investissement.

Il s'équilibre comme suit :

* FONCTIONNEMENT :	Dépenses	5 556 251 €
	Recettes	5 556 251 €

Dont un excédent de fonctionnement reporté de 629 271,30 €

* INVESTISSEMENT :	Dépenses	6 121 525 €
	Recettes	6 121 525 €

Dont un excédent d'investissement reporté de 1 834 815,72 €

Monsieur Carrère donne lecture d'un texte.

1. Fonctionnement

L'analyse de la section fonctionnement appelle plusieurs commentaires :

- En premier lieu, il apparaît que le BP 2011 ne prévoit aucun excédent en fonctionnement, puisque le virement à la section d'investissement (compte 023), qui est le montant significatif de notre capacité de financement, correspond exactement à l'excédent de 2010 reporté. Il n'y a donc pas d'excédent dégagé du à l'exercice 2011 lui-même.

- De plus nous constatons un accroissement net des charges courantes (>240K€, soit plus de 20% par rapport au Compte administratif 2010).

- La prévision des charges financières est calquée sur le précédent budget, sans semble t'il tenir compte du réalisé en 2010.

- En allant plus dans le détail, on s'aperçoit que l'accroissement des charges courantes est due pour grande partie (plus de 140K€) à l'échange de terrains lié à Etxeparea. Nous nous sommes déjà vigoureusement élevés contre cet échange de terrains qui était en soi disproportionné ; les conséquences néfastes sur le budget 2011 apparaissent ici dans toute leur ampleur

- Bien que leur impact financier sur la section fonctionnement soit relativement faible, nous sommes également opposés au projet Bilgune tel qu'il est mené, ainsi qu'un diagnostic agricole qui sera lancé.

En conséquence, compte tenu des choix effectués et que nous dénonçons, les groupes Herria Bizi Dadin et Unis à Gauche voteront contre le budget de fonctionnement.

2. Investissement

- Nous constatons et nous inquiétons d'un remboursement de dette toujours croissant (de 460 à 500K€), inquiétude renforcée par l'absence d'excédent de fonctionnement, signalée précédemment.

- Pour ce qui concerne l'opération 12, voirie communale, nous constatons avec satisfaction l'augmentation du budget Programme voirie que nous réclamons de longue date. Nous rappelons que ce budget avait très fortement diminué en 2010, par rapport à 2009, et attendons une politique qui s'inscrive dans la durée.

- Nous votons contre les opérations suivantes, en nous abstenant pour les autres :

- Opération 11 : bâtiments communaux.
 - L'investissement pour l'opération Bilgune, pour laquelle nous avons manifesté plusieurs fois notre opposition à votre projet.
 - La prise en compte de subventions (233K€) pour la rénovation de Gaztelua, alors que ces mêmes travaux ne sont pas budgétés. Il ne nous apparaît absolument pas crédible d'intégrer ces subventions au budget.
- Opération 15 : forêt . Ce qui est présenté comme reboisement est en fait constitué pour l'essentiel par l'aménagement d'une protection incendie. La part reboisement est en fait inférieure à ce qu'elle était l'an dernier.
- Opération 50 : PLU. Nous ne pouvons apporter notre soutien à cette opération qui se déroule dans l'opacité la plus totale.

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le budget principal 2011.

SECTION FONCTIONNEMENT (votes par chapitre en dépenses et en recettes)

VOTES : POUR 20
 CONTRE 5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)
 ABSTENTIONS 4 (Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan)

SECTION INVESTISSEMENT (votes par opération)

PROGRAMME 11 : BATIMENTS COMMUNAUX

VOTES : POUR 20
 CONTRE 5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche , Minvielle, Perrin)
 ABSTENTIONS 4 (Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan)

PROGRAMME 12 : VOIRIE COMMUNALE / ESPACES PUBLICS

VOTES : POUR 20
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

PROGRAMME 13 : ACQUISITIONS MATERIELS

VOTES : POUR 20
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

PROGRAMME 14 : ELECTRIFICATION

VOTES : POUR 20
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

PROGRAMME 15 : FORET ET PLANTATIONS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche , Minvielle, Perrin)
	ABSTENTIONS	4 (Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan)

PROGRAMME 23 : ACQUISITIONS FONCIERES

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

PROGRAMME 24 : EQUIPEMENTS SPORTIFS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

PROGRAMME 26 : EGLISE

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

PROGRAMME 50 : DIVERS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)
	ABSTENTIONS	4 (Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan)

Programme PLU : Etude de l'environnement

OPERATIONS FINANCIERES

DEPENSES :

CHAPITRE 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

<u>VOTES :</u>	POUR	20
----------------	------	----

CONTRE	0
ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

RECETTES :

CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche , Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET ANNEXE DOMAINE FUNERAIRE.

Monsieur Jean-François Dupérou présente le rapport suivant :

Après que le compte administratif « Budget Annexe Domaine Funéraire » ait été présenté au Conseil Municipal le 10 mars 2011 et constatant que le Compte administratif 2010 présente :

- Un excédent de fonctionnement de ...43 680.05 €
- Un déficit d'investissement de 95 351.36 €

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'affecter le résultat du Compte Administratif 2010 soit 43 680.05 € comme suit à l'article 1068 : 43 680.05€ excédent de fonctionnement capitalisé

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)
	ABSTENTIONS	4 (Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan)

4. BUDGET-ANNEXE 2011- DOMAINE FUNERAIRE.

Monsieur Jean-François Dupérou présente le rapport suivant :

Le budget-annexe Domaine funéraire 2011 est voté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

Il s'équilibre comme suit :

* Fonctionnement :	Dépenses	346 280 €
	Recettes	346 280 €

* Investissement :	Dépenses	345 288 €
	Recettes	345 288 €

Dont un déficit d'investissement reporté de 95 351,36 €.

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le budget-annexe Domaine funéraire 2011.

<u>VOTES :</u>	POUR	20
	CONTRE	5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)
	ABSTENTIONS	4 (Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan)

5. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DEMANDE DE SUBVENTION – EGLISE D'ARRAUNTZ.

Monsieur Jean-François Dupérou présente le rapport suivant :

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a été créée par l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

La Commission des élus appelée à se prononcer sur les critères de répartition de la nouvelle DETR s'est réunie le 3 mars 2011.

L'église d'Arrauntz doit faire l'objet d'un programme de travaux.

Ce projet réunit les critères exigés par la catégorie 3 de la DETR pour 2011 dans notre département « construction, aménagement et rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux ».

Le plan de financement est arrêté comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	182 913 €	DETR (35%)	79 770 €
Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle bureau d'étude, etc...	45 000 €	Commune	148 143 €
TOTAL	227 913 €	TOTAL	227 913 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la répartition DETR pour l'année 2011 pour le projet de rénovation de l'église d'Arrauntz.

6. BUDGET-ANNEXE 2011 - LOTISSEMENT HIRIBURUA.

Monsieur Jean François Dupérou présente le rapport suivant :

Le budget-annexe 2011 – Lotissement Hiriburua est voté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

Il s'équilibre comme suit :

* Fonctionnement :	Dépenses	6 775 €
	Recettes	6 775 €

Dont un excédent de fonctionnement reporté de 6 775,80 €.

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le budget-annexe 2011 – Lotissement Hiriburua.

<u>VOTES</u> :	POUR	20
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

7. BUDGET-ANNEXE 2011 – LOTISSEMENT ELHORRIAGA.

Monsieur Jean François Dupérou présente le rapport suivant :

Le budget-annexe 2011 – Lotissement Elhorriaga est voté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

Il s'équilibre comme suit :

* Fonctionnement :	Dépenses	19 833 €
	Recettes	19 833 €

Dont un déficit de fonctionnement reporté de 19 832 ,39 €

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le budget-annexe 2011 – Elhorriaga.

VOTES : POUR 20
 CONTRE 5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)
 ABSTENTIONS 4 (Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan)

8. FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2011.

Monsieur Jean-François Dupérou expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 1 514 996 €,

Après en avoir délibéré :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2011, comme suit :

TAXES	TAUX ANNEE 2010	TAUX VOTES en 2011	BASES 2011 en €	PRODUITS 2011 en €
T.H.	10.25	10.25	8 585 000	879 963
F.B.	11.20	11.20	5 419 000	606 928
F.N.B.	32.91	32.91	85 400	28 105
PRODUIT TOTAL ATTENDU				1 514 996

VOTES : POUR 24
 CONTRE 0
 ABSTENTIONS 5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)

9. TARIFS COMMUNAUX ET DROITS DE PLACE.

Monsieur Jean-François Dupérou présente le rapport suivant :

Il vous est proposé d'arrêter les tarifs appliqués pour l'utilisation des différents services, des équipements et l'occupation du domaine public :

DÉSIGNATION	Tarifs		Unité Mesure	Période	Observations
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2011 proposés			
DROITS DE PLACE					
Camions (vente de marchandises)	130.00 €	130.00 €			Ticket
Autres (surface moindre)	30.00 €	30.00 €			
Marché :					
Abonnement trimestriel (10 samedi au lieu de 13)	4.00 €	4.00 €	0 à 3 m		
	1.00 €	1.00 €	1 m en +		
Non abonnés	4.00 €	4.00 €	0 à 3 m		
	1.00 €	1.00 €	1 m en +		
DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC					
Restaurant - Bar (terrasse non couverte)	1.58 €	1.58 €	m²	an	
Restaurant - Bar (terrasse couverte)	3.11 €	3.11 €	m²	an	
Terrasses-jardins divers	0.82 €	0.82 €	m²	an	
FORFAIT METIERS FÊTE FORAINE					
Baraques de moins de 6m²	62.40 €	62.40 €			
Baraques de plus de 6m²	83.20 €	83.20 €			
Baraques pour l'alimentaire	104.00 €	104.00 €			
Manèges enfants	124.80 €	124.80 €			
Autodromes	187.20 €	187.20 €			
AIRES PROVISoire D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE					
Occupation / semaine / caravane	10.00 €	Supprimé			
Occupation aire de grand passage / semaine		250.00 €			
TARIFS DE LOCATION D'IMMEUBLES					
Mur à Gauche Kiroleta					
Pelote	5.35 €	5.35 €	Heure	Jour	
	3.05 €	3.05 €	1/2 H	Jour	
	7.65 €	7.65 €	Heure	Nuit	
	4.60 €	4.60 €	1/2 H	Nuit	
Location Salle	Associations Ustaritz	gratuit			
	Associations extérieures	200.00 €			Spectacle jusqu'à 24H sans buvette
	Associations extérieures	400.00 €			Concert avec buvette
Caution pour tous		400.00 €			
Trinquet Kiroleta :					
Étudiants / chômeurs / jeunes (mineurs)	10 €/heure	10 €/heure			
	120 €/trimestre	120 €/trimestre			
"Heures creuses" (avant 17h et du lundi au vendredi)	14 €/heure	14 €/heure			
	168 €/trimestre	168 €/trimestre			
Tarif normal	18 €/heure	18 €/heure			
	211 €/trimestre	211 €/trimestre			
Salle Lapurdi:					
USTARITZ					
Associations	30.00 €	30.00 €	1/2 Jour		Nota : Gratuit écoles primaires de la commune et occupants à titre de locataires ou propriétaires des bâtiments
Associations	50.00 €	50.00 €	journée		
Autres	60.00 €	60.00 €	1/2 Jour		
Autres	100.00 €	100.00 €	journée		
EXTÉRIEUR					
Associations	60.00 €	60.00 €	1/2 Jour		
Associations	100.00 €	100.00 €	journée		
Autres	120.00 €	120.00 €	1/2 Jour		
Autres	220.00 €	220.00 €	journée		
Permanences Lapurdi :					
	(heure)	(mois)	(Heure)	(mois)	
1 H	6.90 €	27.45 €	6.90 €	27.45 €	
2 H consécutives	12.20 €	48.80 €	12.20 €	48.80 €	
3 H consécutives	18.30 €	73.20 €	18.30 €	73.20 €	
demi-journée	24.40 €	97.60 €	24.40 €	97.60 €	
Journée	34.30 €	137.20 €	34.30 €	137.20 €	
Salles Communales (Sauf Lapurdi-Bilgune)					
Associations Ustaritz	gratuit	gratuit			
Autres	Journée	45.75 €	45.75 €	journée	
	1/2 Journée	30.50 €	30.50 €	1/2 journée	
Salle Communale Etxehasia					
Associations d'Ustaritz	Réunions	Gratuit	Gratuit		
	Repas	30.00 €	30.00 €	journée	Maximum 2 fois / trimestre
Salles communales (hors Kiroleta : mur à gauche te trinquet)					
Activités culturelles ou sportives à but lucratif	10.00 €		10.00 €	Heure	

DÉSIGNATION	Tarifs				Unité Mesure	Période	Observations
	Tarifs en vigueur		Tarifs 2011 proposés				
PISCINE							
Entrées "PUBLIC"							
Personnes domiciliées à Ustaritz	Ticket	Par 10	Ticket	Par 10			
Enfants*	1.10 €	9.20 €	1.10 €	9.20 €	entrée		
Adultes	2.15 €	18.30 €	2.15 €	18.30 €	entrée		
Étudiants / Chômeurs <i>(sur présentation de la carte)</i>	1.10 €	9.20 €	1.10 €	9.20 €	entrée		
Personnes domiciliées hors Ustaritz							
Enfants*	2.00 €	18.00 €	2.00 €	18.00 €	entrée		
Adultes	3.00 €	27.00 €	3.00 €	27.00 €	entrée		
Étudiants / Chômeurs <i>(sur présentation de la carte)</i>	2.00 €	18.00 €	2.00 €	18.00 €	entrée		
Lycées - Collèges - Service aux usagers							
		46.00 €		46.00 €	Bassin	40 mn	
		23.00 €		23.00 €	1/2 Bassin	40 mn	
Ecoles Extérieures à Ustaritz							
Bassin 1 Ecole		160.00 €		160.00 €	Bassin	40 mn	
Bassin 2 Ecoles		81.00 €		81.00 €	Bassin	40 mn	
Associations d'Ustaritz							
avec MNS		121.00 €		121.00 €	Bassin	60mn	
avec MNS		60.50 €		60.50 €	1/2 Bassin	60mn	
avec personnel en dehors des heures d'ouverture		133.00 €		133.00 €	Bassin	60mn	
Associations Hors d'Ustaritz							
avec MNS		185.00 €		185.00 €	Bassin	60mn	
avec MNS		92.50 €		92.50 €	1/2 Bassin	60mn	
avec personnel en dehors des heures d'ouverture		197.00 €		197.00 €	Bassin	60mn	
Leçons et Animations Enfants et Adultes	Ticket	Par 10	Ticket	Par 10			
Leçons collectives :	7.00 €	63.00 €	7.00 €	63.00 €		30mn	
Gymnastique Aquatique :	5.90 €	53.00 €	5.90 €	53.00 €		45mn	
Jardin Aquatique	6.00 €	54.00 €	6.00 €	54.00 €		45mn	
École de Natation		période		période			
Personnes domiciliées à Ustaritz		39.00 €		39.00 €			
Personnes domiciliées hors Ustaritz		60.00 €		60.00 €			
Divers	Ticket	Par 10	Ticket	Par 10			
Tennis :							
Particuliers	6.10 €	53.40 €	6.10 €	53.40 €	Heure		
Jeton	3.05 €		3.05 €		éclairage	1H	
Adhérents Tennis Club	Gratuit		Gratuit		Heure		
Jeton	1.50 €		1.50 €		éclairage	1H	
Autres tarifs							
Bonnet de bain (obligatoire)	3.05 €		3.05 €		unité		
Brassards / lunettes	3.05 €		3.05 €				
Téléphone	0.30 €		0.30 €				

DÉSIGNATION	Tarifs		Unité Mesure	Période	Observations
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2011 proposés			
DIVERS					
Photocopieur Laquen-Exea et Lapurdi (depuis le 07/10/2004)	Associations	0.03 €	0.03 €	Photocopie	
	Écoles	0.03 €	0.03 €	Photocopie	
	Carte 500	16.80 €	16.80 €		
	Carte 1000	33.55 €	33.55 €		
	Carte 2000	67.10 €	67.10 €		
	Carte magnétique	1.55 €	1.55 €	carte	
Mairie	petit format A4	0.20 €	0.20 €	photocopie	
	grand format A3	0.30 €	0.30 €	photocopie	
	télécopie	2.30 €	2.30 €		2ème page et + : 1.22 €
Bibliothèque	Abonnement	4.60 €	4.60 €	Foyer	an
<i>(Gratuité pour demandeurs emplois, étudiants et enfants jusqu'à 18 ans)</i>					
Prêt matériel informatique					
<i>Personnes domiciliées à Ustaritz</i>					
	vidéoprojecteur ou ordinateur portable	10.00 €	10.00 €		
	vidéoprojecteur et ordinateur portable	15.00 €	15.00 €		
<i>Personnes domiciliées hors Ustaritz</i>					
	vidéoprojecteur ou ordinateur portable	13.00 €	13.00 €		
	vidéoprojecteur et ordinateur portable	18.00 €	18.00 €		
Coupe de Bois					
	Lot annuel	120.00 €	120.00 €	1 lot	
	Régie	30.00 €	30.00 €	Stère	
Microsinalisation (depuis le 23/12/2003)		80.00 €	80.00 €		panneau
CIMETIERE					
Concession					
	4 places	200.00 €	200.00 €		
	6 places	300.00 €	300.00 €		
	8 places	400.00 €	400.00 €		
	cavurne (unité)	200.00 €	200.00 €		
	colombarium (une case)	200.00 €	200.00 €		
Caveau					
	4 places	4 306.00 €	4 306.00 €		
	6 places	6 220.00 €	6 220.00 €		
	8 places	6 220.00 €	6 220.00 €		
Cavurne					
		1 196.00 €	1 196.00 €		
Colombarium					
		360.00 €	360.00 €		

Le Conseil Municipal,
- **APPROUVE** les tarification proposées qui serviront de base à la perception des droits.

Tarifs piscine, photocopieur, cimetière

VOTES :

POUR	20
CONTRE	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)
ABSTENTIONS	0

Pour le reste

VOTES :

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTIONS	9 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Iratchet, Lafourcade, Saint-Jean, Sinan, Minvielle, Perrin)

* JEUNESSE – SPORTS / GAZTERIA – KIROLAK.

10. FIXATION DES TARIFS 2011 - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH).

Monsieur Urrutia présente le rapport suivant :

Il vous est proposé d'adopter les tarifs, pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 1^{er} avril 2011.

Ils sont actualisés selon l'évolution du coût de l'indice des prix à la consommation – Série hors tabac.

1 - Centre de Loisirs.

1.1. Accueil Centre de Loisirs :

Quotients familiaux		1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		1/2 journée	
		Non CAF	CAF	Non CAF	CAF	Non CAF	CAF
A/B	0 à 190,99	8,05	4,25	5,76	1,96	4,54	2,64
C	191,00 à 389,70	9,77	5,97	7,48	3,68	5,40	3,50
D	389,71 à 650,41	11,51	7,71	9,22	5,42	6,28	4,38
E	650,42 à 750,90	11,51	7,71	9,22	5,42	6,28	4,38
F	750,91 à 950,00	13,27	9,47	10,98	7,18	7,14	5,24
G	> à 950,01	14,99	11,19	12,70	8,90	8,02	6,12

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** les tarifs proposés.

VOTES : POUR 24
 CONTRE 5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)
 ABSTENTIONS 0

* RESSOURCES HUMAINES / JENDE BALIABIDEAK.

11. EMPLOIS COMMUNAUX – EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet, et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la collectivité, à compter du 01 janvier 2011, comme suit (voir annexe),
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

<u>VOTES :</u>	POUR	24
	CONTRE	5 (Amestoy, Carrère, Goyheneche, Minvielle, Perrin)
	ABSTENTIONS	0

12. SERVICE TECHNIQUE – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Un contrat d'accompagnement à l'emploi à temps complet arrive à échéance, au sein du service technique, le 24 mai 2011.

Il est proposé, afin d'asseoir le bon fonctionnement du service, de pérenniser ce poste sous forme d'emploi statutaire et de créer :

- un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe, au sein du service technique à compter du 25 mai 2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer l'emploi susvisé à compter du 25 mai 2011,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus sur le budget 2011.

*** COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS / ORDEZKARITZEN BILDUMA.**

*** QUESTIONS ORALES/AHOZKO GALDERAK.**

*** COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS / AUZAPEZAREN ETA AUZAPEZORDEEN KOMUNIKAZIOAK.**